

Compte-rendu

Séminaire La formation de formateurs A la croisée du Sport et de la Culture : Des enjeux à partager ?

***Organisé par l'A.M.I. en partenariat avec le centre social Agora-Busserine,
dans le cadre du programme européen Grundtvig***

Mercredi 2 et vendredi 4 novembre 2011

Au Centre Social Agora Busserine

34 Rue Busserine

13014 Marseille

Séance plénière d'introduction

Mercredi 2 novembre 2011, matin

Introduction par Ferdinand Richard

Ferdinand Richard rappelle que l'association A.M.I. a été créée en 1985 afin d'organiser le premier festival MIMI.

Très vite l'A.M.I. s'est posé la question de l'accompagnement, de l'aide, aux musiciens. L'A.M.I. naît à St Rémy-de-Provence et s'installe à la Friche La Belle de Mai en 1992. C'est une des structures fondatrices de la Friche La Belle de Mai.

L'installation à la Friche a modifié l'organisation et le projet de l'A.M.I.. La construction de locaux de répétition a permis d'enclencher des actions de formation de jeunes musiciens, d'ateliers de pratique artistique...

En 2005, l'A.M.I. crée la couveuse d'activités et d'entreprises culturelles CADO.

Dans ces studios de répétition a été installé l'un des premiers ateliers de MAO, grâce à la mise à disposition de matériel par Imhotep, architecte musical du groupe IAM, alors en résidence permanente à la Friche.

Ces studios ont vu passer toute la scène marseillaise. C'est un point de départ du repérage des futurs talents.

Avec le festival Logique Hip-Hop (1994-2002), l'A.M.I. a mis au cœur de la Friche un travail en relation étroite avec les publics et artistes issus des quartiers populaires de Marseille, et au-delà.

Quand les crédits « Politique de la Ville » se sont arrêtés, ce fut la fin de Logique Hip-Hop

A partir du moment où ce festival s'est arrêté, les liens avec les quartiers se sont délités.

Aujourd'hui, à la Friche notamment, les points de contact avec les jeunes des quartiers populaires sont faibles.

Depuis 2011, l'A.M.I. relance modestement des actions en direction des quartiers marseillais.

C'est le projet : « Village Hip-Hop » dans le cadre duquel est organisé ce séminaire.

Ce séminaire est organisé dans le cadre d'un partenariat européen, En'Act, via le programme Grundtvig. Ce partenariat a pour objet la formation tout au long de la vie dans le champ des apprentissages non-formels. Sont présents ici à Marseille les partenaires turcs (4 personnes) et parisiens (4 personnes). Le partenaire espagnol a été contraint d'annuler sa venue.

La thématique liée au programme Grundtvig est l'occasion de lancer ce séminaire autour de la thématique de la « formation des formateurs ».

Ce travail a été élaboré en collaboration étroite avec Sam Khébizi, directeur de l'association Les Têtes de l'Art, qui est également le modérateur de ces sessions de travail.

Très vite, nous sommes venus sur la question de la culture et du sport, qui, en fin de compte, se rejoignent sur des questions transversales.

Or, en France la gestion du sport et celle de la culture sont très différentes. Ce sont des domaines étanches les uns envers les autres.

Sam Khebizi, modérateur des débats

Sam Khebizi revient sur le projet de l'A.M.I. : « On voit comment on est parti d'un projet de diffusion et comment la question de formation/transmission s'est imposée à l'association. »

Introduction de Karima Berriche, directrice du Centre Social Agora Busserine

L'agora en grec, signifie la place publique. Le centre social Agora Busserine se veut un espace de rencontre et de débats.

Le centre social se situe dans à la Busserine, quartier qui a été construit dans les années 1960-1970. C'est un territoire qui accueille des familles ouvrières et précaires.

A une époque, il y avait dans le quartier un décalage entre le nombre d'élèves et le nombre de places disponibles dans les écoles. Ce fait a créé une mobilisation locale forte.

S'est posée à un moment la question du vivre-ensemble.

Dans les années 70, les habitants, via cette mobilisation, ont imposé pour la première fois la concertation aux pouvoirs publics.

De la confrontation avec les pouvoirs publics sont nés un certain nombre d'équipements. Karima Berriche se voit comme une héritière de ces aînés.

En 2005, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) cherchait une structure pour porter un projet de centre social. A l'époque, Agora Busserine était une association et non un centre social.

Cette année là, l'association devient un centre social tous publics.

Récemment a été constitué un collectif « personnes âgées ». En effet, dans le quartier de la Busserine, la population est à la fois constituée de nouveaux arrivants mais aussi par des personnes liées à un enracinement de première, seconde voire troisième génération. Certains sont des « chibani », des migrants vieillissants qui avaient prévu un retour au pays qui ne se fera pas. Cela constitue une problématique nouvelle pour le centre social.

Le dernier projet social agréé par la CAF comprend deux pôles. Un premier pôle concernant la culture et le savoir, un second à propos de la prévention.

Sur le pôle culture et savoir :

Le territoire souffre, comme l'ensemble de la société française, d'un fort « entre soi ». Les frontières invisibles existent, et ne cessent de croître. Il est de plus en plus difficile de se rencontrer.

Ici à la Busserine, il y avait le « Marathon Hip-Hop », qui s'est arrêté vers 2003. Sis dans le parc de Font-Obscure, 3000 personnes venant de tout Marseille y participaient.

L'envie des jeunes de s'exprimer est toujours présente. Ils sont des chroniqueurs du quotidien.

Karima Berriche estime que la culture et le savoir sont des leviers pour faire se rencontrer les gens. Il n'y a pas de distinction entre savoirs dominants et savoirs dominés. Il y a la culture académique et les cultures portées par nos populations, ici, dans ce territoire.

Mais, il faut toutefois avoir possibilité d'avoir accès aux deux. Il n'y a pas à opposer l'un et l'autre.

Le prochain projet social du centre social rajoutera aux axes « savoir et culture » et « prévention » un troisième champ d'intervention, autour du sport.

Sam Khébizi fait un retour sur la terminologie utilisée pour définir ce séminaire. « Formation des formateurs », formateur étant entendu dans le sens « encadrants », les personnes qui encadrent du public dans les champs du sport et de la culture.

Il émet l'hypothèse qu'il y a des points communs, et des différences qu'il sera intéressant de pointer.

La méthodologie utilisée prendra en compte le croisement entre sport et culture, ainsi que la dimension euroméditerranéenne des débats.

Sam Khebizi revient ensuite sur le détail des ateliers.

S'ensuit un tour de table des participants présents.

Valentine Traoré, Cultures du Cœur 13, Marseille

L'association Cultures du Cœur 13 a été créée en 1998. Dans le département des Bouches-du-Rhône, l'association travaille uniquement sur la question de la culture. C'est un territoire avec une offre culturelle importante.

Valentine Traoré travaille sur les territoires de Marseille, Aubagne et La Ciotat. Son travail consiste en la mise en réseau des acteurs sociaux et culturels.

Grégory Duvernay, couveuse CADO, A.M.I., Marseille

Grégory Duvernay œuvre à l'accompagnement de porteurs de projets culturels. La couveuse CADO est membre de l'Union des Couveuses.

Julien Valnet, A.M.I., Marseille

Julien Valnet est chargé de communication et en charge des relations publiques à l'A.M.I.. Il coordonne le projet Village Hip-Hop ainsi que le projet européen En'Act/Grundtvig.

Cevdet Duran, Bartin Education Center, Bartin, Turquie

Cevdet Duran est un professeur d'éducation physique qui travaille également dans un centre d'éducation informelle. Ce centre correspond plus ou moins aux cours du soir ou à une université populaire. C'est une institution gouvernementale pour la formation au long de la vie.

Aziz Sevimbay

Aziz Sevimbay est un professeur d'anglais, qui travaille aussi dans le même centre d'éducation informelle.

Hasan Demirkoparan

Hasan Demirkoparan est un professeur de musique dans le même centre d'éducation informelle. Il donne des cours de guitare.

Erol Erdogan

Erol Erdogan est professeur de tapisserie dans le même centre d'éducation informelle.

Cevdet Duran ajoute quelques précisions. Les partenaires turcs de ce programme Grundtvig viennent de la ville de Bartin, qui est située à 200 km à l'est d'Istanbul, sur la côte de la mer Noire. 81 villes et villages sont regroupés dans l'entité administrative « Bartin ». 60000 personnes vivent dans la ville principale, mais la plupart des habitants vivent en dehors de la ville, dans une région très forestière.

Farouk

Farouk est directeur du centre de loisirs agora Busserine. Il est responsable « culture » et « cultures urbaines » au centre Agora Busserine.

Saïd Moussa

Suite à l'intervention d'un professeur de Science Po dans le quartier de la Busserine, il a intégré Science Po. Il souhaite redonner ce qu'il a reçu.

Julia

Julia est stagiaire au Centre Social Agora Busserine.

Guy Khalepski, Pierre de Mereiles, Anne Cecile Nguyen Than, Julie Coudry

Ils représentent l'association Elephant Music, basée à Paris et partie prenante du partenariat Grundtvig. L'association Elephant Music traite d'enseignement artistique ainsi que de production de concerts.

Mathieu Jacinto, dit Joos, association Le Petit K.

Mathieu Jacinto est beatboxer. Il intervient sur l'un des ateliers de Village Hip-Hop. Il est à l'initiative de la création de l'association « Petit K », afin de travailler avec différents types de publics sur des ateliers de human beat box. Il travaille notamment avec des publics issus des quartiers Nord de Marseille.

Il participe depuis deux ans aux « rencontres pédagogiques du beat box ». Dans sa démarche d'atelier, la question du statut d'encadrant en beatbox l'intéresse particulièrement.

Intervention de Stéphane Le Sagère, directeur de la FNEIJMA (Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles)

La FNEIJMA regroupe 45 écoles et centres de formation issus des champs jazz et musiques actuelles.

Cela correspond à 12000 élèves dont 3000 en formation professionnelle, 1000 enseignants et 250 personnels administratifs.

La FNEIJMA a été créée en 1990 et a développé plusieurs grands chantiers :

- Pédagogie ;
- Prospective ;
- Place du musicien dans la société ;
- « Partie entreprise » : nous sommes généralement dans le cadre du droit privé, via des structures associatives. Les écoles membres de la FNEIJMA ont peu de financements par l'Etat et quelques uns par les collectivités territoriales. La part du financement public dans les structures adhérentes de la FNEIJMA se situe entre 10 et 30%.

Stephane Le Sagère est également vice-président du SMA, syndicat patronal dans les musiques actuelles.

En mars 1982, s'ouvre au ministère de la culture le département « animation musicale ».

1991 : première utilisation du terme « musiques actuelles ».

Une question s'est alors posée : est ce que les pratiques et les valeurs des musiques actuelles allaient « bouger » l'institution ou est ce que c'est l'institution qui allait imposer son fonctionnement aux musiques actuelles ?

En définitive, il y eut un peu des deux.

Quoi qu'il en soit, les acteurs des musiques actuelles ont des convictions fortes : les musiques qu'ils portent sont des musiques populaires, à l'opposé d'une culture élitiste développée par le pouvoir.

Rappelons à ce sujet que les conservatoires de musique ont été créés par la Révolution Française. On peut considérer qu'il s'agit d'un effet de descente de l'art sacré vers le peuple. Il s'agissait de trouver une élite parmi les fils de paysans qui soit à même d'interpréter les œuvres de l'élite. Tout cela se situait très loin des musiques populaires.

Sam Khébizi donne quelques données de recadrage, sur les liens, convergences entre le sport et la culture.

Il semblerait qu'actuellement les convergences entre l'un et l'autre soient traités au plus haut niveau, dans les ministères respectifs.

Il cite un article de « Juris Associations » : « conforter l'impact des activités sportives et culturelles dans l'économie nationale ».

Depuis 1992, la classification de l'INSEE regroupe dans le même champs culture et sport : « activités récréatives culturelles et sportives ».

En 2009, 23,5 millions de français déclaraient pratiquer un sport.

En 2008, 25% de la population française fréquentait une à deux fois par an un lieu de spectacle. Ceux qui fréquentent ces lieux « 3 fois et plus » par an correspondent à 22% de la société française.

Sport et culture, derrière les activités sociales, sont les pratiques les plus importantes des français, en terme de fréquentation.

Même en période de crise, cela reste des activités génératrices d'emploi. On parle alors de « soft power » : activités ayant un poids important et sous-évalué.

Stephane Le Sagère indique que dans le sport, ce sont les acteurs qui ont porté le travail de reconnaissance auprès des institutions. Le danger sur la personne physique dans la pratique sportive a généré des questions fortes liées aux assurances. Ce qui a donné lieu à l'engagement de licences, donnant un poids considérable aux fédérations. Processus du bas vers le haut.

Dans le secteur culturel c'est très différent. Hormis quelques rares moments de mise en avant de l'éducation populaire, on a surtout traité de culture élitiste dans un processus du haut vers le bas.

La grande question liée à la culture dans les années 50 était de savoir s'il convenait de mettre en place un ministère de la culture ou s'il fallait l'intégrer dans le cadre de l'enseignement.

Le ministère qui a été mis en place a représenté essentiellement le secteur professionnel. La question de l'éducation en a été exclue. Les fédérations qui se sont créées dans le domaine de la culture se sont faites en opposition au ministère.

On assiste à une césure importante, en France du moins, entre les pratiques amateurs et professionnelles, tant au niveau économique qu'au niveau statutaire.

Concernant les amateurs : en 1953, se met en place un semblant de cadre, en relation avec les entreprises professionnelles. Ce texte est toujours en application et apparaît relativement obsolète.

Lorsqu'on confronte les pratiques amateurs et professionnelles on constate une situation d'insécurité juridique de toutes les personnes qui prennent des initiatives.

Sur la question des intermittents, la question est à peu près réglée.

En revanche, la pratique amateur n'est pas réglée. Alors que dans le domaine du sport, cela semble beaucoup plus avancé.

Sam Khebizi : Est ce un problème d'organisation, de cases à trouver ou un problème plus politique sur la question des pratiques ?

Samuel Le Sagère :

C'est un problème politique. En 2011, personne ne peut ignorer la question de la liberté de la pratique artistique. Problème politique car on entre dans une confrontation avec la dimension économique/professionnelle.

Un exemple : en 2003, lors de la réforme de l'intermittence. De petites villes qui avaient la volonté de diffuser des activités culturelles afin d'éviter la désertification. Ils se sont alors rendus compte que grâce à l'intermittence s'étaient installées des structures culturelles sur leur territoire.

Au moment de la réforme de l'intermittence, tout cela s'est arrêté brutalement. 3600 maires de communes rurales ont alors écrit au ministre de la culture pour dénoncer la désertification culturelle qui allait s'imposer.

Il existe une seconde scission entre artiste interprète et musicien intervenant.

L'artiste interprète : valorisation forte, reconnaissance importante. Ne nécessite pas de diplôme.

L'artiste enseignant : peu de reconnaissance, nécessite des diplômes.

A noter qu'il existe depuis peu le « MIMA » : Musicien Interprète des Musiques Actuelles, qui permet aux musiciens d'obtenir de la formation prise en charge par des collectivités territoriales.

En ce qui concerne l'enseignement, il existe des diplômes (CFMI pour les musiciens intervenants, DE, CA...) mais globalement il y a un décalage entre le diplôme et la réalité de la pratique.

Sam Khebizi pose une question aux turcs présents : Comment cela résonne-t-il au regard de vos propres pratiques, entre ce qui relève de l'éducation formelle et de l'éducation informelle.

Cevdet Duran répond qu'il y a d'un côté l'éducation « formelle », où l'on est obligé de suivre les cours, et l'éducation informelle, via, dans leur cas, Bartin Education Center, où c'est aux gens de faire la démarche de s'inscrire et de suivre les cours.

Aziz Sevimbay ajoute que comme de nombreux confrères, il est autant professeur d'anglais dans le système éducatif, que volontaire dans le centre d'éducation informelle de Bartin. Après son travail la journée, il peut, s'il le souhaite, donner des cours le soir en plus.

Mathieu Jacinto se pose la question du statut et rappelle que cette question a été abordée lors des dernières rencontres pédagogiques du beatbox.

Nombre de beatboxers interviennent dans des centres sociaux, des centres de loisirs...

Il n'y a pas de statut particulier et généralement il est embauché par l'association qu'il a créé en tant qu'intervenant. Le BPJEPS cirque pourrait lui permettre d'avoir un réel statut en tant qu'intervenant.

Julie Coudry souligne la dimension vivante et en permanente évolution des questions traitées ici. Elle s'interroge et demande s'il s'agit plus d'une question du statut de l'intervenant ou du cadre d'intervention.

Elle donne l'exemple de l'enseignement de la pratique du chant flamenco, pour laquelle il n'existe aucun diplôme.

Pierre de Mereiles indique qu'il est intervenant slam/hip-hop, notamment auprès de l'éducation nationale. Afin de pouvoir exercer, l'éducation nationale lui a demandé d'avoir un statut de professeur de musique. Finalement, il s'est retrouvé avec ce statut sans en avoir le diplôme.

Karima Berriche estime que dans un contexte de réduction drastique des financements, il est très délicat de payer les intervenants artistiques à leur juste valeur.

Ferdinand Richard conclut en appuyant sur la notion de « culture de tous », qu'il préfère à « culture pour tous ». Référence à Mr Paul Blanc, ex directeur de la MPT de la Croix des Oiseaux en Avignon.

Après-midi

Ateliers en sous-groupes et temps d'échanges de pratiques

Atelier 1 : Quelles évolutions des pratiques, des publics pour quels cursus de formation ?

Intervenants :

Huguette Bonomi, ex-responsable pôle Culture à la Fédération Française des MJC

Atelier 2 : La question des « représentations » dans les champs sportifs et culturels

Intervenants :

Olivier Tura, administrateur de Trempolino à Nantes

15h30 -16h00 : Pause / Echanges informels

16h 00 – 17h00 : Echanges de pratiques

Rappel des thématiques

Les 2 ateliers sont fusionnés pour ne faire qu'un seul espace d'échange entre les participants.

Présentation des invités :

Huguette Bonomi, ex-responsable pôle Culture à la Fédération Française des MJC

Olivier Tura, administrateur de Trempolino à Nantes

Huguette Bonomi présente sa perception et son parcours :

1993 : arrivée à Marseille MJC Corderie. Lieu historique depuis 68.

Fin 90 des rappers de 15/16 ans de Belsunce occupaient la MJC, et ont amené des danseurs, ils s'entraînaient sur le parvis de l'opéra de Marseille et se sont faits « dégager ».

A ce moment là, la MJC est devenue un lieu de pratique. Huguette Bonomi s'est préoccupée de la santé des danseurs.

Jusqu' en 2000 les danses Hip-Hop étaient « masculines », dans les quartiers populaires des grandes agglomérations et extérieures. Peu de cours organisés (sauf à l'A.M.I. par exemple)
Les centres sociaux et MJC ont mis en place des cours et le paysage a complètement changé, et s'est organisé.

Cette pratique s'est généralisée et est devenue mixte, intergénérationnelle, toute région de France, toute classe sociale confondue.
Les garçons pratiquaient plus la « danse au sol » et les filles la « danse debout » et ceci a peu à peu remplacé le modern jazz.
Il existe maintenant très peu de Freestyle et de danse improvisée.
Cette pratique est devenue commune et s'est banalisée, ne s'inscrit plus dans une démarche revendicative et politique. Le Hip-Hop est institutionnalisé.

Constat :

Il y a pourtant de moins en moins de scènes qui accueillent des spectacles de danse Hip-Hop.
« Déprime » due à une rupture entre la pratique actuelle et l'histoire du Hip-Hop.
Il n'y a plus de crew dans les Battles.

Ferdinand Richard

Ce phénomène est lié à un problème de territoire. Le problème est le même pour la musique.
L'art singulier, unique = live / concert est très lié à l'endroit où il naît.
L'art dupliqué : support CD, pour vendre.
Le territoire se concentre sur un centre de décision et détermine les codes. Problème de l'industrie de la musique qui définit les critères.
Problème de territoire et Problème de petits lieux.
Dans un rayon de 60 km il y a 8 salles. Les groupes locaux ne peuvent jamais y jouer (« top/down »)
Exemple du Stadium de Vitrolles.

La réglementation coupe la population de ces pratiques
Brésil et Espagne : c'est vivant, la rue.

On se pose des questions sur la mise à disposition l'espace public...
Et de représentation de certaines pratiques.

Intervention de Saïd Moussa :

Les rappeurs ont aussi tué les pratiques.
On a arrêté de faire des guinguettes pour être payé.
On demande de payer la SACEM et le pressage et toutes les choses professionnelles mais on ne peut pas jouer, ni rentrer dans les réseaux car on est pas des professionnels.
Rien ne distingue les amateurs des professionnels dans la musique

Vincent Gaugain

Il y a les lieux pour jouer, de la diffusion mais pas forcément d'accompagnement
Comment les amateurs sont accompagnés et qu'est ce qui existe pour les aider à se professionnaliser ?
Définition d'un « professionnel » : Personne dont plus de 50% de ses revenus viennent de sa pratique.
Il n'y a que 2% des groupes qui vont vivre de leur pratique.
L'exclusion est très présente dans le système tel qu'il existe.

Olivier Tura

Olivier Tura travaille au sein de la structure Trempolino, qui existe depuis les années 90. Volonté de se faire reconnaître par les pouvoirs publics en proposant une structure intermédiaire entre musiciens et politiques publiques.

Moyen de faire le lien et s'interroger sur les pratiques : quelle capacité à faire vivre les musiciens et les opérateurs ? De favoriser la diversité ? Et la rencontre avec les publics ? Comment toucher les publics amateurs ?

Pourquoi accompagner ? Pourquoi les gens ne viennent pas dans les lieux ?

Question de l'AMAP culturelle qui est en train de se développer.

Vendredi 4 novembre 2011

Matin :

Atelier 3 : L'accompagnement des porteurs de projets culturels et/ou sportifs : Quels besoins ?

Rappel des débats de l'avant veille par **Sam Khebizi**.

Quelques mots-clé ressortent des débats :

- Notion de parcours (amateur, professionnel, sans hiérarchisation) et notion de public (interconnexion entre les spectateurs/publics, pratiquants et professionnalisation) ;
- Notion de formation (cadres différents) ;
- Notion d'accompagner (mais pas n'importe comment, ne pas se contenter de ce mot valise) ;
- Notion de territoire. Actions qui s'inscrivent dans un projet de territoire.

Tour de table, présentation des participants

Vincent Gaugain (ARIAM, création BPJEP musiques actuelles, président de l'association Appassionada, fondateur du Buzz Booster) ;

Grégory Duvernay (A.M.I.) ;

Julien Valnet (A.M.I.) ;

Julia, étudiante allemande en géographie, en stage à l'Agora ;

Arnaud Echiley, ministère des sports CTS DRJSCS PACA ;

Cheikh Sall (collectif Croisement, membre de la couveuse CADO de l'A.M.I.) ;

Chantal Djedje (chargée de développement à la régie culturelle Ouest Provence) ;

Stephane Le Borgne (a travaillé 6 ans pour Lacoste, a travaillé en prison avec la PJJ, en formation à Sciences Po à Aix) ;

Cevdet Duran, professeur d'éducation physique à Bartin, et dans un centre publique d'éducation populaire. Turquie. Présent dans le cadre du Gruntvig Project.

Il est accompagné par **Erol Erdogan**, professeur de guitare, **Aziz Sevimbay**, professeur d'anglais, **Hasan Demirkoparan**, professeur de tapisserie ;

Guillaume Sèze, directeur de Profession Sport 13 ;

Nicole Taglang, productrice réalisatrice auteur. Ex entraîneur de natation synchronisée.

Ferdinand Richard, directeur de l'A.M.I. ;
Sam Khebizi, directeur des Têtes de l'Art.
Pauline Gomez, éducatrice, pink ponk crew, djette
Charlotte Colas, éducatrice sportive, photographe
Nathalie Vo, programmes européens à l'A.M.I.
Valentine Traoré, Cultures du Coeur
3 stagiaires de CDC (**Véronique Bongage, Ingrid Bracq, Charlotte Delachaux**)
Pascal Perez, dit Imhotep, beatmaker, artiste, fondateur de label

Sam Khebizi :

L'approche autour de l'accompagnement.

Arnaud Echiley – Cheikh Sall

Quelles passerelles entre pratiques amateurs et parcours professionnels ?

Arnaud Echiley :

Ma thématique : de la pratique amateur vers les parcours professionnels.
Comment s'est construit le sport en France. Retour historique.

Trois modèles dans le monde :

- Anglo-saxon : libéral / privé ;
- Ex pays de l'est : l'Etat seul décideur ;
- France, Etats latin : cogestion public/privé. Cf le code du sport (1983-84) qui permet de mieux comprendre qui sont les acteurs et comment ils sont organisés.

Le monde du sport et de la culture ne se rencontre quasiment jamais, alors que les passerelles existent.

1960 : suite à l'échec des jeux olympiques de Rome, De Gaulle décide de mettre l'Etat au coeur de la création de compétences auprès des fédérations sportives pour l'accompagnement vers le haut niveau.

Sport au départ est une pratique privée, que s'est réapproprié l'Etat.

Loi de 1901. loi de liberté

Loi de 1999, suite à l'affaire Virenque. Loi de répression.

Je suis placé après d'une fédération sportive (EPPM Sport pour Tous).

Un environnement professionnel complexe et original :

Le code du sport : un préambule

Activités physique et sportive constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de la santé...

Les acteurs du sport en France.

L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations, les entreprises, les institutions sociales contribuent au dvlpt du sport.

Pour être une association sportive, il faut répondre à un certain nombre de critères, dont le fonctionnement démocratique.

Cheikh Sall : Dans la culture il n'y a pas d'agrément.

Arnaud Echiley : prenons le cas du Hip-Hop, considéré comme une culture. Mais sur la pratique de la danse, selon le formateur, ce sera soit une pratique sportive soit une pratique culturelle.

Vincent Gaugain : loi du 10 juillet 1989, qui crée le DE en danse classique, jazz et contemporaine. Hors ces trois esthétiques dansées, on est dans le champ des pratiques non académiques, avec des diplômes d'écoles.

Un nouveau diplôme en 2008 : DNSDP (diplôme national supérieur du danseur professionnel).

Ministère jeunesse et sport réfléchit à un BPJEP.

Il faut inscrire son projet en terme de territoire.

Arnaud Echiley : les fédérations sportives ont obligation d'assurer la formation et le perfectionnement de leurs cadres.

Pour être rémunéré dans l'encadrement sportif, il y a obligation d'avoir un diplôme, un « titre à finalité professionnel » ou certificat de qualification.

Quelques exemples de parcours.

Cheikh Sall :

J'ai commencé le théâtre en 1992. Rap en parallèle

J'ai commencé les concerts avec Droit de Cité.

J'habitais Orange à l'époque. Je chantais un morceau sur le métissage. On m'a un peu instrumentalisé à cette époque.

J'ai vraiment évolué entre la création artistique et des revendications sociales.

Très vite j'ai donné des cours de théâtre avec une association en Avignon.

Je n'ai jamais eu de diplôme.

Quand on parle de professionnalisation en tant qu'artiste, c'est différent du sport. Dans le sport, une fois qu'on est pro on est pro. Dans le spectacle, l'artistique, quand est on un professionnel ?

En tant qu'artiste : est ce qu'on fait de la création ? De l'action culturelle ? Du bénévolat ?

Sam Khebizi à Grégory Duvernay et Guillaume Sèze :

Quels accompagnements ?

Guillaume Sèze – Profession Sport 13

Dans le champ des parcours professionnels, dans le sport c'est très balisé.

Les diplômes servent pour progresser et éventuellement changer de métier.

Grégory Duvernay – A.M.I.

Présentation des activités de la couveuse CADO.

Mise en perspective avec la situation turque. Cevdet Duran

Dans notre système d'éducation nous avons besoin de diplômes. Dans le sport nous avons besoin de diplômes. Nous avons des structures nationales.

Dans le champ culturel c'est différent. Personne n'a par exemple de diplôme en danse en Turquie. Mais nous avons des « techniques » pour les danses folkloriques. Pour les autres danses, comme le Hip-Hop, les danses de rue, je ne pense pas qu'il y ait de diplôme. Mais – sauf dans les grandes villes – ces pratiques ne sont pas vraiment populaires. J'ai un ami qui est professeur de théâtre. Il n'a aucun diplôme.

Ferdinand Richard :

Sur la Turquie, ils sont très en avance sur nous, en ce qui concerne ce qu'on appelle l'éducation informelle. Ce qu'on appelle chez nous l'éducation populaire, les cours du soir. C'est très important chez eux, ce qu'on a perdu chez nous. D'ailleurs, dans ces cadres, nos artistes pourraient avoir une forme de reconnaissance statutaire.

Sam Khebizi :

Est ce que la présentation faite autour de l'accompagnement résonne chez vous ?

Guillaume Sèze :

J'ai identifié quelques points similaires entre porteurs de projet dans le sport ou la culture. Problème de positionnement personnel. Parfois du mal à dire qu'on veut gagner sa vie. Dans l'imaginaire collectif en France la pratique sportive est populaire, sociale. Je pense que cela va se retrouver dans le domaine socio-culturel.

Vincent Gaugain : il y a en effet le même problème. Pour prendre l'inverse, dans le Hip-Hop, il y a un positionnement dans le sens « je veux gagner de l'argent tout de suite », avant le positionnement artistique.

Après-midi Plénière de clôture

Le séminaire a débuté le 2 novembre et a porté sur :

- Les Parcours amateur et professionnel
- La Formation, le choix d'une autre voie, d'un autre métier, et l'inscription des actions à la fois dans un parcours et dans un territoire
- L'Accompagnement, comment est-il pensé dans sport et culture (évolution de carrière ou multi-activités) ?

Le Programme de l'après-midi du 4/11/2011 se déroule sous la forme de témoignages et d'échanges sur des questions précises plus personnelles.

Une intervenante « amatrice » porteuse d'un projet pluridisciplinaire « Donne tes pétales » (chansons, RnB...) dont les bénéfices seront reversés à des enfants malades souligne la **complexité du cadre applicatif**, la « traçabilité » imposée par les institutions (Drac...). Ferdinand Richard rappelle que **la nécessité de l'encadrement vient des professionnels** (cf. comité de pilotage Trautman). Il prend l'exemple des émergences hors normes, non professionnelles et donc illégales dans l'ancien bloc soviétique. Il se réfère aussi à l'engagement de la France à respecter la diversité culturelle en 2005, les Droits culturels,

parmi lesquels figure le droit de faire connaître sa pratique des arts. Autrement dit, faire appel à la Cour internationale de Justice est théoriquement possible.

Il souligne que les instances supranationales européennes regroupent sous une même direction le sport, l'éducation et la culture, de même qu'il existe des agréments en sport (Appels d'offre en Europe mais pas de subvention)

La discussion s'engage sur le statut de l'intermittence, régime spécial de chômage qui reconnaît le temps de préparation, le temps de latence nécessaires. Pour autant avec la réforme a généré plus d'intermittents et plus de prestations versées. La question se pose également pour le sport.

Pour ce modèle économique intégrant l'aide, l'Etat attend le positionnement de l'Europe, quant au statut du professionnel européen dans les domaines Education, Sport et Culture. Elle demeure une question complexe.

Arnaud Echiley s'appuie sur son expérience dans le sport : déréglementer les métiers du sport, notamment sur le principe de la libre circulation implique l'harmonisation des diplômes, permet la baisse des accidents, un encadrement plus compétent. La **France**, absente des instances internationales, s'illustre par un **coup de gueule défensif**.

Accompagner des pratiques : est-ce une profession ou du militantisme ?

Pour le sport, il existe 2 statuts seulement. On insiste notamment sur les associations et la délégation de service public, l'intérêt général.

La discussion porte sur la codification de la pratique sportive : la danse comme la sophrologie, ou randonnée de loisirs ne sont pas identifiées comme des activités physiques et sportives.

La question du diplôme se pose. Par exemple, pour le Hip-Hop, première pratique amateur, où l'autodidactie est reine, pourquoi la formaliser ? BPJEPS ou CQP ? Validation d'acquis ? Quels référentiels, quelles représentations ? s'interrogent Vincent Gaugain et Pauline Gomez.

La négociation est difficile car différents ministères sont concernés. Un enjeu économique pour les centres sociaux, maisons de quartiers et conservatoires, une bataille du secteur socio-culturel, Education populaire / enseignement dans les conservatoires où le DE est requis.

A Port Saint-Louis, le conservatoire a 200 inscrits en Hip-Hop, l'enseignement passe sous couvert d'un professeur diplômé.

Les partenaires turcs du programme soulignaient que dans leur « école du soir » une intervention sans diplôme était possible pour toutes les pratiques non balisées,.

On note que certains ateliers se font dans l'illégalité comme par ex dans les Arts du cirque où il n'existe pas de DE et pour se rassurer, on requiert le BIAC (brevets fédéraux) sans aucune légalité dans le milieu scolaire, sans compter les modalités de rétribution : bulletin ? charges sociales ?

Dans d'autres pays, il existe des expériences intéressantes comme par ex, le Fonds soziokultur, en Allemagne où la plupart des artistes survivent grâce à des activités de transmission dans ces centres ou l'équivalent de l'Education Nationale dans les lander ;

Ou encore en Turquie, en Grande-Bretagne, dans les banlieues londoniennes (police, santé publique...)

La France reste marquée par une tradition fortement centralisatrice, des choix politiques cf. la Culture pour chacun = individualisme de masse / démocratie culturelle, la sémantique le reflète : pas de projets positifs mais lutter contre, prévenir délinquance... La Culture est marquée par la pensée unique, le corporatisme. Alors qu'en Europe, la terminologie utilisée

pour les projets est différente et sollicite des critères de : développement local, genre, égalité des chances, acquisition des compétences.

« Les cultures de tous » selon Paul Blanc, directeur du centre culturel la croix des oiseaux à Avignon serait une expression plus adaptée et la distinction entre zones urbaines et rurales est fausse.

Formation encadrants : quels enjeux à partager ? De quelles différences s'enrichir ?

Un Diplôme pas seulement statutaire, compétence, reconnaissance par les pairs

Il est nécessaire d'adjoindre le sens et la compétence.

Pour résumer, Sport et Culture partagent les **mêmes enjeux** : épanouissement, rapport avec les autres, harmonie... pour un **développement personnel et sociétal**.

La sémantique est la même : coaching scénique, sportif, valeurs des arts martiaux.

FR souligne « la question du droit individuel à s'épanouir est une condition républicaine. On peut parler d'une fracture culturelle considérable et peut-être davantage que dans le sport.

On retrouve à travers la question de la « sécurité – tranquillité », la même démarche « penser global, agir local ».

Arnaud souligne une forme d'autodiscrimination existante également dans le sport liée aux représentations, au regard sur soi.

Dans le pourtour méditerranéen, les mobilités personnelles et professionnelles favorisent les rencontres et permettent d'évincer les stéréotypes.

Le parallèle se fait pour l'accompagnement d'un patient, si le médecin soigne, le patient a plus de chances de guérir d'une maladie chronique en étant acteur.

L'injonction n'est plus possible et on assiste à une nouvelle posture : affirmer le **Droit à la culture et au sport**, l'application de la loi de 1998 malgré les divergences quant à la codification du sport et de la culture.

Coaching = accompagnement

« Les filières avancent leurs valeurs, mais attention les valeurs obligent » or le décalage entre valeurs et usages est déjà un énorme chantier. « La culture avec tous » valorise la relation à l'autre.